

Pacte écologique

Agriculture :

La commune mène, à plusieurs niveaux, une politique extrêmement volontariste en la matière.

Au niveau municipal, notre lutte pour la restitution des zones agricoles se traduit par 47 procédures d'infraction à l'urbanisme et aux atteintes à l'environnement. Pour nous aider dans cette redoutable tâche, la commune s'appuie sur un GLTD (Groupement Local de Traitement de la Délinquance) spécifique à Gignac la Nerthe ce qui, en zone agricole, n'existe nulle part ailleurs en France. Ce GLTD est présidé par Mme le Procureur de la République du TGI d'Aix en Provence.

Au niveau intercommunal, nous avons des 2008 travaillé sur l'élaboration du SCOT pour obtenir la nécessité de préserver les terres agricoles de la Communauté Urbaine.

Au niveau national, des contacts (DATAR) ont été pris pour insérer nos politiques en la matière dans un schéma de directive et d'aménagement territorial.

Cohésion sociale :

Dans notre commune de 9000 habitants, durant le mandat passé nous avons créé deux jardins d'enfants, un square pluri générationnel et un parcours santé. Dans une commune, pour arriver à créer les conditions qui mènent au bien vivre ensemble sans distinction de classe sociale ou de générations, il convenait d construire des lieux de rencontre c'est ce que nous avons fait en mobilisant des moyens financiers très importants.

Commission d'accessibilité : celle-ci sera créée.

Démocratie locale : nous avons développé un concept intitulé "en direct avec le Maire" des réunions publiques où la parole du citoyen est libre. Également nous avons réalisé des présentations de projet que nous présentons et discutons avec la population sur les sites concernés. Enfin je reçois en mon bureau environ 500 personnes par an en moyenne.

Eau,

De compétence communautaire, actuellement une DSP pour une durée de 15 ans à été votée. Je suis clairement pour le principe de la régie directe de gestion de l'eau. Pour autant, vice président de la Communauté Urbaine, je sais toutes les difficultés, pour ne pas en dire plus, de gérer les services publics placés sous notre responsabilité. Je pense notamment à la question de la propreté ou à celle de la gestion des déchets. Dans ce domaine de la propreté, je peux dire sans n'apprendre rien à quiconque que notre administration communautaire connaît des rapports de force salariaux qui ne permettent pas de rendre à nos concitoyens le service public qu'ils sont en droit d'attendre. Dans ces conditions la mise en régie d'un service aussi essentiel intégrant des questions de salubrité publique, exigeant des normes de sécurité et de protection des consommateurs ne pouvaient sérieusement se traiter qu'en DSP.

Dans un autre domaine, la commune a prêté des locaux municipaux pour y implanter un bureau de l'habitat où des conseils en économie d'énergie sont disponibles avec un accueil physique régulier.

Emploi :

La commune a signé avec le PLIE le principe de clause d'insertion sur les marchés les plus significatifs.

En ce qui concerne toujours les marchés publics, un pourcentage de notation significatif pour le respect de l'environnement et les normes environnementales est comptabilisé dans les analyses des offres pour retenir les entreprises les plus performantes en matière de prix/qualité de prestation/écologie du projet.

Éducation :

Construire un Projet Éducatif Local en concertation. C'est fait et de surcroît ce PEL est maintenant compatible avec le Projet Éducatif Territorial PET.

Énergie :

Nous venons de voter en conseil municipal une convention avec l'Agence Locale pour l'environnement présidée par Mr Pierre Sémériva.

Éthique :

Charte Anticor non. La commune était en 2008 dans le réseau d'alerte des villes les plus en difficulté de France.

Traduisez : en faillite. La remise à flot des finances municipales réussie, la vigilance sur la masse salariale représentant plus de 60% du budget est un élément fondamental pour éviter de renouer avec un l'ours passé de faillite. La charge de travail administratif qu'induit cette Charte n'est pas tenable pour notre structure centrale. En effet, la municipalité possède une structure centrale réduite à son minimum : pas de cabinet, secrétariat deux personnes polyvalentes Maire/DGS pas de remplacement pour absence maladie congés etc... Lorsqu'une est absenté l'autre agent assure comme il le peut les deux secrétariat. Dans ce cas le Maire et le DGS sont amenés à tenir eux mêmes leur agenda. Le

contenu de gestion très lourd compris dans la charte s'avérera impossible à tenir. Néanmoins il est convenu que chaque candidat devra signer individuellement une charte éthique et de bonne conduite qui est en cours de rédaction. Mandat unique oui, veiller pas de conflits d'intérêts évidemment.

Assurer des comptes rendus des élus à la CUMPM oui.

Retranscription dans le bulletin municipal oui.

Logements :

Dans la délibération votée par la Majorité le 4 décembre 2013 il est inscrit "conformément au PADD approuvé en 2007 la commune souhaite assurer un développement équilibré et maîtrisé en répondant aux objectifs de mixité sociale sur son territoire et répondre aux objectifs de la loi du 18 janvier 2013 dite loi Duflot.

Pour tout ses projets d'aménagement, la commune s'engage à veiller à la qualité environnementale des projets aux travers des normes exigées et de la plus value que la municipalité souhaite y ajouter.